DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023

~

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.

m

Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	6
Membres absents	3
Secrétaire de séance	Stéphane PAVILLON
Date de la convocation des conseillers	12 décembre 2023
Date de l'affichage de la convocation	12 décembre 2023

m

PRÉSENTS:

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Alain GOREZ (arrivée 19 h 24), Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES Maires Adjoints.

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Fatima MENZEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Madame Danièle KAMENI, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS:

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX Monsieur William MUSUMECI donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Maria ALVES Madame Emma ABREU donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI

ABSENTS EXCUSÉS:

Madame Nadia GHARNIT
Monsieur Samir METIDJI
Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE

Accusé de réception en préfecture 077-217705144-20231220-23_08692-DE Date de télétransmission : 20/12/2023 Date de réception préfecture : 20/12/2023

Conseil Municipal du 18 décembre 2023 - Délibération n° 2023-145/12-15

OBJET: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2313-1, R2313-3 et R2313-8,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34.

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 11 décembre 2023

Considérant que les ajustements de postes, dans une démarche de gestion des emplois et des compétences permettent d'adapter les postes aux besoins des services municipaux.

Considérant que dans ce cadre, il convient régulièrement de créer ou supprimer des postes de la collectivité.

Considérant que la commune a engagé des actions visant à développer sa Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et notamment son suivi des effectifs, qu'elle souhaite le plus fin possible.

Considérant que l'outil central de la GPEC est le tableau des effectifs, qu'il représente la photographie des effectifs à un instant donné.

Considérant qu'il comporte deux parties, la première présente les emplois permanents et la deuxième les emplois non permanents.

Considérant que celui-ci est modifié en fonction des ajustements de postes et qu'il est présenté et mis à jour lors de chaque ajustement de poste.

Considérant qu'en outre, la Commune doit être en mesure de communiquer au comptable public, pour tout recrutement d'agent public en contrat, la référence de la délibération créant l'emploi et ce conformément au CGCT. Le tableau des effectifs présenté, répertorie l'ensemble des postes actuellement créés et budgétés.

Considérant qu'il permet donc de répondre à l'obligation légale de transmettre au comptable public une référence de délibération pour tous les recrutements d'agents contractuels.

Considérant qu'en cas de suppression d'emploi ou de modification du nombre d'heures de travail (augmentation ou diminution) l'avis du Comité social territorial est requis.

Entendu, l'exposé de Monsieur Frédéric BOUCHE,

DÉLIBÈRE

Article 1er: Suppression de postes :

Suppressions de postes : Le comité social territorial a émis un avis favorable à l'unanimité en sa séance du 07 décembre 2023

Motifs	Grades	Nombre	Date du conseil municipal ou CA du CCAS	TC ou TNC
Avancements de grade				
	Rédacteur principal de 2ème classe	1	13/12/2022	TC
	Rédacteur	1	13/12/2022	TC
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	13/12/2022	TC
	Adjoint administratif	1	13/12/2022	TC
	Technicien	1	13/12/2022	TC
	Agent de maitrise	2	13/12/2022	TC
	Adjoint technique principal de 2ème classe	22	13/12/2022	TC
	Adjoint technique	2	13/12/2022	TC
	ATSEM principal de 2ème classe	2	13/12/2022	TC
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	2	13/12/2022	TC
	Adjoint d'animation	1	13/12/2022	TC
	Gardien Brigadier	1	13/12/2022	TC
Intégrations directes			Accusé de réception en préfect	ure
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	077-217705144-20231220-23_ Date de 13/e1/2/023/on : 20/1 Date de réception préfecture : :	

Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	13/12/2022	TC
Adjoint technique principal de 2ème classe	3	27/06/2023	TC
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	27/06/2023	TC
ATSEM principal de 1ère classe	1	27/06/2023	TC
Brigadier-chef principal	1	28/11/2023	TC

Mises en stage (sur autre grade)				
	Adjoint d'animation	2	13/12/2022	TNC 48 h
-	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	28/03/2023	TC
	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	28/03/2023	TC
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	28/03/2023	TC
	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	1	27/06/2023	TC
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	27/06/2023	TC
	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	27/06/2023	TC
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	27/06/2023	TC
	Adjoint technique principal de 2ème classe	2	27/06/2023	TC
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	28/11/2023	TC
	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	28/11/2023	TC
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	28/11/2023	TC
Recrutements contractuels ou par mutation (sur autre grade)				
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	28/03/2023	TC
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	28/03/2023	TC
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	28/03/2023	TC
	Adjoint administratif	1	28/03/2023	TC
Modification volume horaire				
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère cl	1	03/10/2023	TNC 19h45
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère cl	1	03/10/2023	TNC 17 h
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère cl	1	03/10/2023	TNC 19 h
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème cl	1	03/10/2023	TNC 8 h
Nominations suite inscription sur liste d'aptitude (Promotion Interne, Concours)				
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère cl	1	27/06/2023	TNC 13 h
	ATSEM principal de 1ère classe	5	03/10/2023	TC
	Agent de maitrise principal	1	13/12/2022	TC
	Adjoint technique principal de 1ère classe	5	13/12/2022	TC

<u>Créations de postes (pour avancements de grade)</u>
Afin de permettre la nomination par avancement de grade des agents municipaux remplissant les conditions nécessaires, il convient de créer les postes suivants :

Créations	
1 poste de rédacteur principal de 1ère classe	
3 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe	Accusé de réception en préfecture 077-217705144-20231220-23_08692-Date de télétransmission : 20/12/2023

-DE Date de réception préfecture : 20/12/2023

2 postes d'agent de maitrise principal	
9 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe	
1 poste de technicien principal de 1ère classe	
1 poste d'assistant de conservation principal de 2ème classe	
3 postes d'ATSEM principal de 1ère classe	

Ces créations seront compensées par la suppression des grades actuels des agents concernés par délibération du Conseil Municipal en fin d'année 2024, après avis du Comité social territorial.

Créations de postes (pour promotion interne)

Afin de permettre la nomination par voie de promotion interne des agents municipaux remplissant les conditions nécessaires, il convient de créer les postes suivants :

Créations	
4 postes d'agent de maitrise	

Ces créations seront compensées par la suppression des grades actuels des agents concernés par délibération du Conseil Municipal en fin d'année 2024, après avis du Comité social territorial.

Création de 2 postes d'adjoints techniques afin de permettre la mise en stage de 2 agents à la Direction de l'éducation.

Cette création sera compensée par la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe par délibération du Conseil Municipal en fin d'année 2024, après avis du Comité social territorial.

Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 8 h 30 hebdomadaires et Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 6 h 30 hebdomadaires, pour permettre le recrutement de 2 professeurs de danse.

Ces créations seront compensées par la suppression d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet (départ en retraite) par délibération du Conseil Municipal en fin d'année 2024, après avis du comité social territorial.

Article 2

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023 et 2024.

Article 3:

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

Adopté à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS. AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES. POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

	1	
Signature	۸	Signature
	n II	
	1\	
	1 MICRE	
Market San Comment	SILLS	
100	Ne VILLED	
Frédéric BOUCHE	W (2)	Stéphane PAVILLON
Maire	(2)	Secrétaire de séance
	A	
	2 3/3/3/	
	R.F. *	
	R.F.	

Accusé de réception en préfecture 077-217705144-20231220-23 08692-DE Date de télétransmission : 20/12/2023 Date de réception préfecture : 20/12/2023